



Maman et enfants français mais, papa roumain

Par **Iliana**, le **27/11/2012** à **00:40**

Bonjour, rnJe suis française, j'ai 2 enfants français en bas-âge avec un roumain (et non roms).rnJ'ai entendu parler de la carte de séjour " vie privée et familiale " il me semble. Je voulais savoir si mon conjoint pouvait l'obtenir et sous quelles conditions, sachant que ça fait plus de 13 ans qu'il est en France.rnNous n'osons pas aller à la préfecture , car en 2010 quand j'étais enceinte de notre premier enfant, nous avons été à la préfecture pour avoir des renseignements. Et, les gendarmes (très gentils) ont débarqués 1 mois plus tard pour l'expulser, en voyant que j'étais presque à terme de ma grossesse, les gendarmes ont appelés la préfecture pour essayer de les convaincre. Mais, elle n'a rien voulu entendre ! Elle a dit exactement " Non ! Non ! Tant que le bébé n'est pas né, il doit partir ! " donc, ils l'ont renvoyé, mais il est revenu et, quelques heures seulement avant mon accouchement ! Ouf ! rnAprès ceci, je me suis renseignée auprès d'une association qui n'existe malheureusement plus, et apparemment, la préfecture n'avait pas le droit de l'expulser car il avait fait une reconnaissance anticipé de son enfant.rnrnDésolé pour ce texte un peu long ! rnJe vous remercie par avance .

Par **Simona06**, le **03/01/2013** à **14:06**

Ils n'avaient surtout pas le droit de l'expulser. La Roumanie et la Bulgarie font partie de l'U.E. depuis 2007. Dans votre cas, en 2010 il avait le droit de résider librement en France. Il faut un titre de séjour seulement pour le travail. C'est seulement avant 2007 que les roumains avaient le droit de rester max. 3 mois et en suite il fallait demander les papiers.rnEn tout cas, les autorités font n'importe quoi...

Par **Simona06**, le **03/01/2013** à **14:07**

Ils n'avaient surtout pas le droit de l'expulser. La Roumanie et la Bulgarie font partie de l'U.E. depuis 2007. Dans votre cas, en 2010 il avait le droit de résider librement en France. Il faut un titre de séjour seulement pour le travail. C'est seulement avant 2007 que les roumains avaient le droit de rester max. 3 mois et en suite il fallait demander les papiers.rnEn tout cas, les autorités font n'importe quoi...